



MODALITES DE DEPOT

POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME VILLE-VIE-VACANCES – FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

ANNÉE 2018

Madame, Monsieur,

Les appels à projets "Politique de la ville", "Ville-Vie-Vacances" et "Fonds interministériel de la prévention de la délinquance" sont regroupés dans un calendrier unique.

La procédure de dépôt des dossiers s'effectue désormais de manière distincte sur les sites internet de l'Etat et de la Ville de Paris.

Le dépôt des dossiers de demandes de subvention doit être effectué au plus tard le :

12 octobre 2017

Les équipes de développement local, les maisons des associations ainsi que les délégués du préfet sont à votre disposition pour vous donner tout renseignement utile à propos de la procédure et vous accompagner tout au long du dépôt de votre dossier.

Vous accéderez à l'appel à projets commun en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.ile-de-france.gouv.fr/ddcs>

<http://www.paris.fr>

Modalités de dépôt de vos demandes de subvention

Dispositif concerné	Outil dématérialisé correspondant	
	Etape 1	Etape2
	ETAT	VILLE
Politique de la ville	extranet CGET	SIMPA
VVV	extranet CGET	SIMPA
FIPD	ddcs-projets-fipd@paris.gouv.fr	

Si une structure associative propose une action (sauf pour le FIPD) et sollicite des financements à la fois de l'Etat et de la Ville de Paris, il convient de déposer son dossier complet en premier lieu sur le site extranet ADDEL du CGET. Ce premier dépôt permettra de générer un dossier COSA qu'il faudra joindre à votre demande sur l'outil SIMPA.

1 – Dépôt des demandes de soutien financier à l'Etat

1.1 Appels à projets « Politique de la Ville » et/ou « VVV »

Il convient de déposer les dossiers sur le site ADDEL du CGET : addel.cget.gouv.fr

Vous trouverez en annexe, **le guide ADDEL de dépôt d'une demande de subvention.**

Les porteurs de projets qui n'ont jamais été financés par le CGET doivent faire une demande d'identifiant à l'adresse suivante ddcs-mission-politique-ville-integration@paris.gouv.fr en joignant les documents suivants :

- les fiches 1.1 et 1.2 du formulaire cerfa 12156*04 (COSA),
- la liste des personnes chargées de son administration,
- un relevé d'identité bancaire comportant des éléments en tous points identiques à ceux de votre siren,
- une adresse électronique valide.

Une fois votre demande traitée, la DDCS vous transmettra votre code tiers en utilisant l'adresse électronique que vous aurez fournie.

En cas de difficulté technique dans la saisie en ligne de votre dossier, vous pouvez contacter la cellule d'accompagnement du CGET au **09 70 81 86 94** ou support.P147@proservia.fr

1.2 Appel à projets « FIPD »

Il convient de déposer vos demandes sur la boîte mail de la mission prévention de la DDCS, accompagné d'un RIB, avec la mention FIPD dans l'objet du mail : ddcs-projets-fipd@paris.gouv.fr

2 – Dépôt des demandes de soutien financier à la Ville

Pour les projets « Politique de la Ville » et/ou « VVV », il convient de déposer les dossiers sur le site de la Ville : <http://www.paris.fr/associations>

Vous trouverez en annexe, **le guide SIMPA de dépôt d'une demande de subvention.**

En cas de difficulté technique dans la saisie en ligne de votre dossier, vous pouvez contacter les maisons des associations, la cellule subvention de la politique de la Ville au 01 42 76 81 00 ou contact.simpa@paris.fr